

Délibération n° 2022-118

OBJET : VILLIERS-LE-BÂCLE - RECONSTRUCTION DU PONT DE LA MÉRANTAISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	24
Votants	:	24

Le mercredi 13 avril 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7 avril 2022, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2022-118

Monsieur Florian GALLANT

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER

a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Christian LARDIERE

a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC

Monsieur Nicolas SAMSOEN

a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Bernard GLEIZE

a donné pouvoir à Monsieur Michel SENOT

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Francisque VIGOUROUX

Commune d'Igny

Monsieur Clovis CASSAN

Commune des Ulis

Madame Sandrine GELOT

Commune de Longjumeau

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

Délibération n° 2022-118

OBJET : VILLIERS-LE-BÂCLE - RECONSTRUCTION DU PONT DE LA MÉRANTAISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Muriel DORLAND.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-1 et L.2334-42,

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,
VU l'instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur,

CONSIDÉRANT les désordres constatés sur l'ouvrage de franchissement de la Mérantaise par la route de Gif sur la commune de Villiers-le-Bâcle,

CONSIDÉRANT l'importance socio-économique de la route de Gif, et la nécessité de sécuriser l'ouvrage de franchissement,

CONSIDÉRANT la procédure d'appel public à la concurrence engagée le 15 décembre 2021 relative à la reconstruction du pont de la Mérantaise,

CONSIDÉRANT le dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 6 avril 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 au taux maximal, pour l'opération suivante :
 - Reconstruction du pont de la Mérantaise à Villiers-le-Bâcle.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, y compris les éventuels avenants.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 13 avril 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



Délibération n° 2022-118

ADOPTÉE par (24 VOIX)

24 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Christian LARDIERE , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 . 20220413 - 1mc 140483 - DE
Date AR Préfecture : 20/04/2022

- Affichée / Publiée le : **19 AVR. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



[Handwritten signature]